



2024

GUIDE DES BONNES PRATIQUES

POUR L'AMÉNAGEMENT ET L'ENTRETIEN DES FOSSÉS

Ville de Vaudreuil-Dorion

Service du génie et de l'environnement
et Service des travaux publics

TABLE DES MATIÈRES

1. Mise en contexte	4
2. Le chemin de l'eau en milieu urbain	4
3. Définition d'un fossé	5
4. Fonction d'un fossé	6
4.1. Gestion des eaux pluviales	6
4.2. Qualité de l'eau	6
4.3. Biodiversité	6
5. Problématiques liées à un mauvais entretien des fossés	7
5.1. Absence de végétation sur le talus ou végétation inadéquate	7
5.2. Croissance incontrôlée de la végétation	8
5.3. Obstruction du fossé par du remblai ou d'autres éléments	9
5.4. Mauvais profilage du fossé	9
6. Responsabilités de la Ville de Vaudreuil-Dorion quant à l'entretien des fossés	10
7. Responsabilité des résidents quant à l'entretien des fossés	10
8. Comment bien entretenir son ou ses fossés?	11
8.1. Implantation d'un couvert végétal adéquat	11
8.1.1. Choix des végétaux	11
8.1.2. Emplacement des végétaux	12
8.1.3. Méthode de plantation	15
8.2. Contrôle de la végétation approprié	16
8.3. Retrait de tout élément pouvant obstruer le bon écoulement de l'eau	17
8.4. Entretien des ponceaux	17
9. Accompagnement de la Ville	17
Références et bibliographie	18

TABLES DES TABLEAUX ET FIGURES

Tableau 8.2 Exemples d'espèces végétales adaptées aux fossés en fonction de la zone de plantation recommandée	13
Figure 2.1 Illustration d'un bassin versant	4
Figure 3.1 Fossé vu en coupe.....	5
Figure 5.1 Exemples d'absence de végétation ou de végétation inadéquate sur les talus d'un fossé	7
Figure 5.2 Exemples de végétation incontrôlée	8
Figure 5.3 Exemples d'obstruction d'un fossé par enrochement et remblai.....	9
Figure 5.4 Exemple de mauvais profilage d'un fossé	9
Figure 8.1 Conditions hydriques dans un fossé de voie publique	12
Figure 8.2 Exemple d'un plan d'aménagement de fossés	15
Figure 8.3 Roseau commun.....	16

1

MISE EN CONTEXTE

Les fossés sont essentiels à la sécurité des infrastructures comme les routes et les terrains résidentiels. En temps de fortes précipitations, ils permettent de conserver votre terrain et votre résidence au sec en drainant l'eau vers les cours d'eau.

Malheureusement, les fossés sont souvent mal aimés des résidents qui les trouvent inesthétiques en raison de la végétation qui y pousse et de l'eau qui s'y accumule. Afin d'améliorer le côté esthétique des fossés, certaines personnes seront tentées d'y retirer la végétation, de procéder à leur enrochement ou même de les canaliser afin de les faire disparaître complètement. Ces mauvaises pratiques entraînent toutefois des conséquences sur la sécurité publique et l'environnement.

Dans le but d'outiller les propriétaires de fossé sur les meilleures pratiques d'aménagement durable et d'entretien, ce guide présente les définitions et les aspects techniques des fossés, incluant les différentes fonctions et les problématiques qui y sont associées. Les responsabilités de la Ville de Vaudreuil-Dorion et des résidents sont ensuite précisées, suivies des différentes étapes pour bien aménager et entretenir les fossés.

2

LE CHEMIN DE L'EAU EN MILIEU URBAIN

La santé des lacs et des rivières est intimement liée aux activités industrielles, agricoles et urbaines qui se déroulent à l'intérieur d'un bassin versant. Un bassin versant constitue un territoire entièrement drainé par un même cours d'eau en raison de la topographie. L'eau qui circule dans un bassin versant se déverse éventuellement dans un même exutoire comme un lac ou un autre cours d'eau.



Figure 2.1 Illustration d'un bassin versant (COBAVER-VS, 2023)

Bien que les fossés soient des infrastructures aménagées par l'humain, ils font partie intégrante des réseaux hydrographiques d'un bassin versant et se déversent inévitablement dans les cours d'eau et lacs naturels. Ils contribuent fortement au transport de contaminants vers les milieux naturels et mènent à leur dégradation à moyen terme. Toutefois, il est possible de réduire l'impact environnemental des fossés en conservant la végétation qui se trouve sur les pentes et les talus. Dans une fiche de promotion environnementale sur l'entretien des fossés, le ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec (anciennement ministère des Transports) dit :

«La protection des lacs et des cours d'eau naturels commence loin en amont dans le bassin versant. Les fossés routiers constituent certainement l'un des éléments importants de la problématique, mais il en va de même de nos attitudes et de nos attentes en matière de drainage routier. Il faut à tout prix changer notre conception d'un fossé routier "propre" et s'habituer à y voir une végétation luxuriante.» (MTQ, 1997)

3 DÉFINITION D'UN FOSSÉ

De manière générale, un fossé est une tranchée servant à la réception ou à l'écoulement des eaux. (Office québécois de la langue française, 1998)

Selon le *Règlement sur la gestion des fossés et l'installation de ponceaux* (n° 1797) de la Ville de Vaudreuil-Dorion, les fossés de voies publiques sont des dépressions en long, creusées dans le sol, localisées dans l'emprise municipale et utilisées à la seule fin de drainer une voie publique ou privée ainsi que les terrains contigus.

La figure 3.1 illustre les différents éléments composant un fossé.

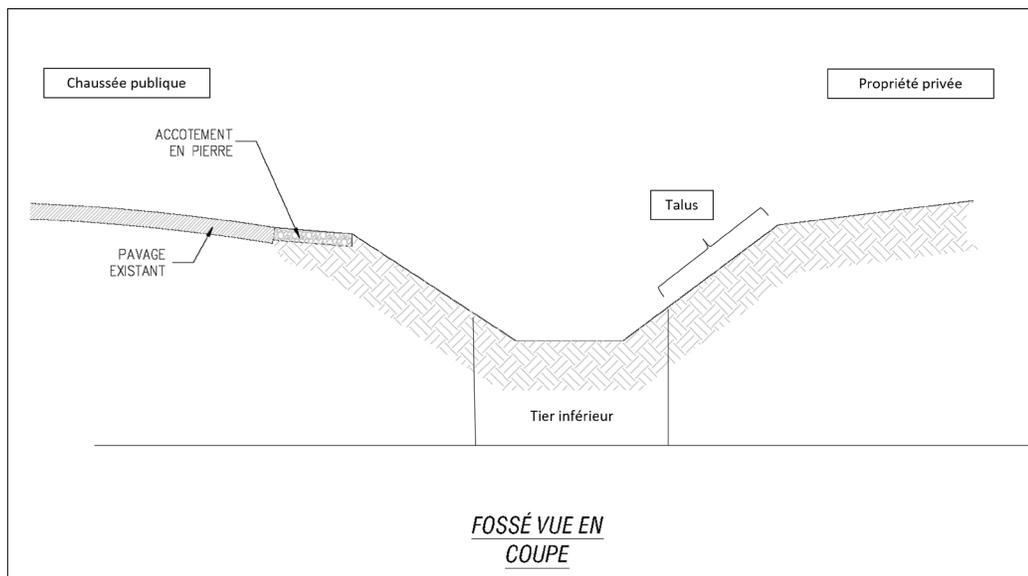


Figure 3.1 Fossé vu en coupe

4 FONCTION D'UN FOSSÉ

Les fossés ont comme principale fonction de gérer les eaux pluviales, toutefois, ceux-ci ont également un rôle à jouer quant à la qualité de l'eau et au maintien de la biodiversité. Les prochaines sections présentent les différentes fonctions des fossés.

4.1 GESTION DES EAUX PLUVIALES

Les fossés sont essentiels à la gestion des eaux de surface en milieux urbains. Leur principale fonction est de drainer les eaux de pluie et de ruissellement vers les cours d'eau afin de protéger les infrastructures publiques (routes) et privées (bâtiments, terrains et stationnements). Les fossés permettent de prévenir des inondations en temps de fortes pluies ou lors de la fonte des neiges.

4.2 QUALITÉ DE L'EAU

Par la matrice du sol et le couvert végétal, les fossés jouent un rôle important dans l'épuration des eaux de ruissellement avant qu'elles ne soient déversées dans un milieu récepteur, tel qu'un cours d'eau ou un lac. Les eaux de ruissellement sont chargées de différents contaminants émis dans l'environnement pouvant avoir des effets néfastes sur les milieux récepteurs (Société québécoise de phytotechnologie, 2018), tels que :

- des matières en suspension (MES);
- des engrais (azote et phosphore);
- des métaux lourds;
- des sels de déglacage;
- des micro-organismes pathogènes;
- des hydrocarbures;
- la chaleur.

Une partie des contaminants retrouvés dans les eaux de ruissellement est filtrée, adsorbée et sédimentée par la matrice du sol des fossés. Les végétaux jouent également un rôle d'épuration en fixant dans leurs tissus certains contaminants. Les bactéries et micro-organismes présents dans la rhizosphère, c'est-à-dire la région du sol en contact avec les racines des végétaux et des micro-organismes associés, contribuent à la biodégradation de certains composés. Les végétaux permettent de réduire l'érosion des fossés en retenant le sol avec leurs racines et en le protégeant des eaux de ruissellement avec leur feuillage. De plus, la végétation des fossés permet de réduire la température des eaux de ruissellement avant qu'elles n'atteignent un milieu récepteur, ce qui a des avantages sur l'équilibre chimique et biologique des milieux hydriques. (Société québécoise de phytotechnologie, 2018)

4.3 BIODIVERSITÉ

Les fossés jouent un rôle important pour la biodiversité en milieu urbain en formant différents habitats pour la faune et la flore et en favorisant la connectivité écologique. Les végétaux présents dans les fossés représentent une source d'alimentation et d'abris pour les insectes pollinisateurs alors que les conditions hydriques peuvent être favorables à certains amphibiens et reptiles. (Fondation de la Faune, s.d.; Société québécoise de phytotechnologie, 2018; Vélo Québec, 2012)

5 PROBLÉMATIQUES LIÉES À UN MAUVAIS ENTRETIEN DES FOSSÉS

Un mauvais entretien des fossés peut avoir de nombreuses conséquences sur leurs fonctions hydrauliques, d'épuration et de biodiversité. Les prochaines sections présentent différentes problématiques d'entretien et les conséquences qu'elles peuvent avoir sur les fonctions des fossés. (APEL, S.d. et Vélo Québec, s.d.)

5.1 ABSENCE DE VÉGÉTATION SUR LE TALUS OU VÉGÉTATION INADÉQUATE

Comme illustré à la figure 5.1, l'absence de végétation sur le talus du fossé ou la présence d'une végétation inadéquate peut engendrer plusieurs conséquences sur la structure du fossé telles que :

- l'affaissement du talus;
- l'érosion du fossé;
- la perte de lisières du terrain;
- l'augmentation des matières en suspension dans l'eau.

Ces conséquences peuvent altérer différentes fonctions du fossé :

- Obstruction du fossé par les sédiments et risque d'inondation;
- diminution de la capacité d'épuration de l'eau attribuable à l'émission de sédiments dans le milieu récepteur (envasement du fossé);
- diminution de la biodiversité en raison de l'absence de végétation et de la dégradation de la qualité de l'eau et risque de dégradation des sites de ponte des poissons.



Figure 5.1 Exemples d'absence de végétation ou de végétation inadéquate sur les talus d'un fossé

5.2 CROISSANCE INCONTRÔLÉE DE LA VÉGÉTATION

Comme illustrée à la figure 5.2, la croissance incontrôlée de la végétation peut provoquer l'obstruction d'un fossé et altérer sa fonction de drainage. En effet, l'obstruction du fossé par des débris de végétaux comme le roseau commun, une espèce exotique envahissante, peut mener à une augmentation du temps de drainage et une augmentation des risques d'inondation.



Figure 5.2 Exemples de végétation incontrôlée (à gauche, un fossé envahi par des quenouilles et à droite, un fossé envahi par le roseau commun)

UNE ESPÈCE EXOTIQUE ENVAHIT QUOI?

Selon le gouvernement du Québec, une espèce exotique envahissante (EEE) est un végétal, animal ou micro-organisme introduit hors de son aire de répartition naturelle. Sans la présence de prédateurs, cette espèce peut rapidement se propager dans la nouvelle région et nuire à la biodiversité locale. De telles espèces provoquent des conséquences environnementales, sociales et économiques. (Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, 2023)

5.3 OBSTRUCTION DU FOSSÉ PAR DU REMBLAI OU D'AUTRES ÉLÉMENTS

Comme illustré à la figure 5.3, l'obstruction d'un fossé par du remblai ou d'autres éléments a pour conséquence de nuire à l'écoulement de l'eau. Cela peut mener à l'altération de la fonction de drainage du fossé et augmenter les risques d'inondation. Il est strictement interdit de remblayer ou de fermer un fossé. L'enrochement du fossé est également à proscrire, puisque cette pratique peut mener à l'accumulation de sédiments au fond du fossé et nuire à l'entretien du tiers inférieur par la Ville de Vaudreuil-Dorion.



Figure 5.3 Exemples d'obstruction d'un fossé par enrochement et remblai

5.4 MAUVAIS PROFILAGE DU FOSSÉ

Il peut arriver qu'un fossé ait un problème de profilage attribuable à une mauvaise conception. En effet, une mauvaise pente du fond du fossé nuit à l'évacuation de l'eau et peut mener à des risques d'inondation. De plus, une pente du talus trop abrupte peut mener à l'érosion du fossé et altérer ses différentes fonctions :

- obstruction du fossé par les sédiments et risque d'inondation;
- diminution de la capacité d'épuration de l'eau en raison de l'émission de sédiments dans le milieu récepteur (envasement du fossé);
- diminution de la biodiversité par l'absence de végétation et la dégradation de la qualité de l'eau et dégradation des sites de ponte des poissons.

La figure 5.4 illustre un fossé dont la pente des talus est trop abrupte, provoquant leur érosion et l'émission de sédiments vers le milieu récepteur.



Figure 5.4 Exemple de mauvais profilage d'un fossé

6 RESPONSABILITÉS DE LA VILLE DE VAUDREUIL-DORION QUANT À L'ENTRETIEN DES FOSSÉS

Selon la *Loi sur les compétences municipales et la gestion des cours d'eau et des lacs*, les fossés de chemin situés en marge des voies publiques relèvent des Municipalités.

Selon le *Règlement sur la gestion des fossés et l'installation de ponceaux* (n° 1797) de la Ville de Vaudreuil-Dorion, seule la Ville peut procéder au reprofilage des fossés localisés dans l'emprise afin d'en améliorer l'écoulement (article 7). Si nécessaire, la Ville peut procéder à l'excavation du tiers inférieur du fossé lorsque la végétation obstrue la visibilité des automobilistes ou réduit son drainage.

De plus, seule la fermeture de fossé réalisée dans le cadre d'un projet municipal est autorisée.

7 RESPONSABILITÉ DES RÉSIDENTS QUANT À L'ENTRETIEN DES FOSSÉS

Selon l'article 9 du Règlement n° 1797, le propriétaire riverain d'un ou des fossés de voies publiques est responsable de l'ensemble de son entretien qui s'étend de l'accotement de la chaussée jusqu'à la limite de sa propriété et sur toute la largeur de son terrain. Le propriétaire ou l'occupant d'un terrain adjacent à un fossé doit s'assurer qu'aucune obstruction, qu'aucun objet, qu'aucune matière ou qu'aucun acte posé ne nuise ou ne soit susceptible de nuire à l'écoulement normal des eaux.

Sans s'y limiter, le propriétaire est responsable de l'entretien et du maintien en bon état des éléments suivants :

- le ou les ponceaux;
- le ou les fossés, incluant le fond du fossé et les talus;
- les extrémités de ponceaux;
- le contrôle de la végétation;
- l'aménagement et l'entretien durable des fossés;
- la localisation dans le fossé, du tuyau et/ou conduit de sa pompe élévatrice, gouttière, etc.

Le propriétaire ou l'occupant d'un terrain adjacent à un fossé doit s'assurer entre autres :

- de procéder, sans délai, à la réparation de toute érosion des parois des fossés et retirer toute présence de sédimentation ou toute autre matière dans le fossé à la suite de l'affaissement de parois non stabilisées ou stabilisées de manière inadéquate;
- de ne pas laisser déposer ou de déposer des déchets, des immondices, des pièces de ferraille, des branches ou des troncs d'arbre ainsi que tout autre objet, végétation nuisible ou matière qui nuit ou est susceptible de nuire à l'écoulement normal des eaux;
- de réparer ou remplacer une conduite qui présente des signes de dégradation ou dont la structure obstrue la libre circulation des eaux. Dans le cas de remplacement de ponceau, la Ville doit être avisée au préalable;

- de contrôler la végétation par fauchage lorsque celle-ci est hors de contrôle ou menace la capacité de drainage du fossé. Il est recommandé de faucher la végétation seulement une à deux fois par année (au début du mois de juillet et durant le mois de septembre) à une hauteur minimale de 10 cm du sol.

Il est interdit de procéder à des travaux d'aménagement paysager à d'autres installations dans le fond d'un fossé ou de ses talus à moins que ces travaux consistent en la plantation de végétaux visant à stabiliser les talus du ou des fossés.

8 COMMENT BIEN ENTREtenir SON OU SES FOSSÉS?

Selon le Règlement municipal n° 1797 sur la gestion des fossés et l'installation de ponceaux, les propriétaires riverains d'un ou plusieurs fossés de voies publiques sont responsables de leur entretien afin de s'assurer qu'aucune obstruction n'affecte l'écoulement normal des eaux. Pour qu'un fossé remplisse efficacement ses fonctions de drainage, d'épuration et de biodiversité, l'entretien normal doit comporter les éléments suivants :

1. implantation d'un couvert végétal adéquat;
2. contrôle de la végétation appropriée;
3. retrait de tout élément pouvant obstruer le bon écoulement de l'eau;
4. entretien des ponceaux.

8.1 IMPLANTATION D'UN COUVERT VÉGÉTAL ADÉQUAT

La végétalisation des pentes et du talus d'un fossé est essentielle au maintien de cette infrastructure dans le temps. En effet, en plus de jouer un rôle quant à l'épuration des eaux de ruissellement, les végétaux permettent de stabiliser les pentes des fossés et ainsi d'éviter leur affaissement et leur érosion.

Les végétaux protègent les fossés en ralentissant la vitesse d'écoulement des eaux de ruissellement, en protégeant les berges contre l'érosion provoquée par l'impact des gouttes de pluie et en stabilisant les talus avec leurs racines.

La Ville de Vaudreuil-Dorion offre une subvention environnementale pour la [végétalisation des bandes riveraines et des fossés](#).

8.1.1 CHOIX DES VÉGÉTAUX

Pour que le couvert végétal d'un fossé soit efficace, il doit présenter les caractéristiques suivantes :

- être diversifié (tant dans les formes biologiques [arbustes et herbacées] que dans les espèces);
- être résistant au sel;
- être tolérant aux inondations et aux périodes de sécheresse.

Pour la végétalisation des fossés, il est possible d'utiliser des mélanges de semences adaptées aux talus, fossés et bandes riveraines ou de planter directement des plants.

8.1.2 EMBLACEMENT DES VÉGÉTAUX

Lors de l'implantation de la végétalisation, il faut tenir compte de l'emplacement de chaque plante dans le fossé en fonction de leur tolérance aux inondations et aux périodes de sécheresse. L'humidité du sol dans un fossé varie en fonction de la pente. En effet, le fond du fossé risque d'être plus fréquemment humide contrairement au talus, qui ne sera immergé que ponctuellement lors d'épisodes de fortes pluies.

La figure 8.1 indique les différentes conditions hydriques dans un fossé en fonction de la zone de plantation. Lors de l'aménagement d'un fossé, il est recommandé de végétaliser seulement les zones 2 et 3 du fossé étant donné que la zone 1 correspond au tiers inférieur et pourrait être excavée par la Ville afin d'améliorer l'écoulement de l'eau. Selon l'article 9 du Règlement n° 1797, seul l'ensemencement est autorisé dans le fond du fossé et doit être effectué de manière à permettre un libre écoulement des eaux. Le tableau 8.1 propose différentes espèces de plantes adaptées aux fossés en fonction de la zone de plantation recommandée. Il est important de noter que ce tableau propose des exemples et que d'autres plantes n'y figurant pas pourraient être appropriées. Un exemple de plan d'aménagement de fossé est présenté à la figure 8.2 afin de vous guider dans la végétalisation de vos fossés.

AVANT DE PASSER À L'ACTION

Avant de passer à l'action et de procéder à la plantation de végétaux, il est nécessaire de contacter la Division environnement de la Ville de Vaudreuil-Dorion afin de :

- présenter un plan des travaux de plantation et obtenir des conseils d'aménagement;
- savoir si des travaux d'entretien ou de reprofilage des fossés sont prévus par la Ville.

Division environnement

Service du génie et de l'environnement

environnement@ville.vaudreuil-dorion.qc.ca

450 455-3371, option 1

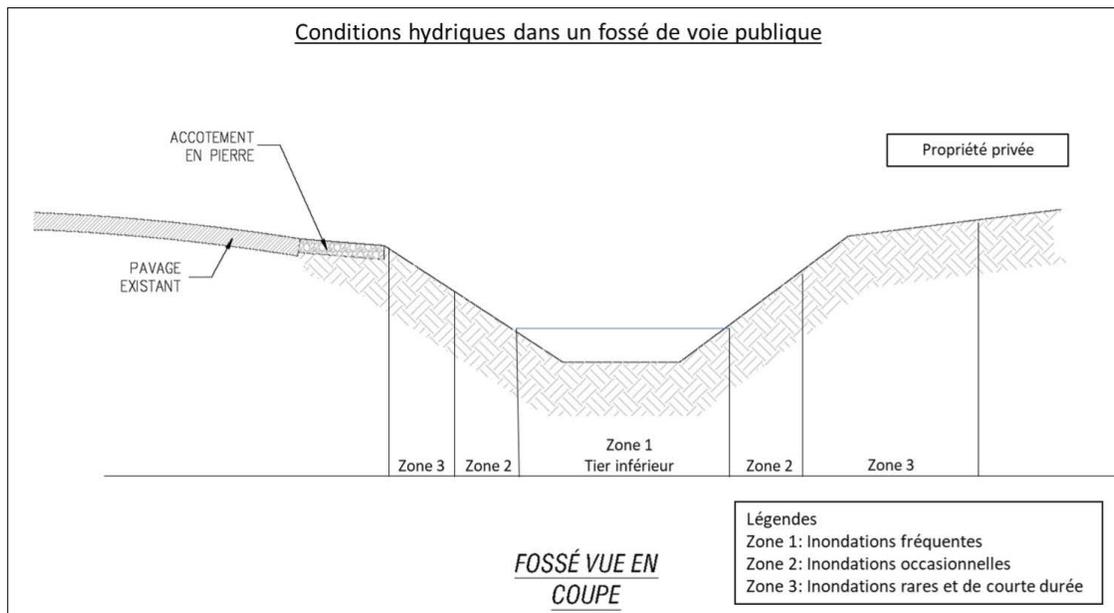


Figure 8.1 Conditions hydriques dans un fossé de voie publique (inspirée de la Société québécoise de phytotechnologie, 2018)

Tableau 8.2 Exemples d'espèces végétales adaptées aux fossés en fonction de la zone de plantation recommandée

Zone de plantation dans le fossé	Nom commun	Nom latin	Abréviation sp	Forme biologique	Tolérance au sel	Ensoleillement	Sécheresse	Sol	Hauteur (m)	Largeur (m)	Densité plantation (nb plant/m ²)
2	Saule discoloré	<i>Salix discolor</i>	Sdis	Arbuste	Moyenne	Soleil, mi-ombre	Moyenne à haute	Tout type de sol	2,5 à 8	2	0,25
2	Thé du Labrador	<i>Ledum groenlandicum</i>	Lgro	Arbuste	Moyenne	Soleil, mi-ombre	Moyenne	Sableux	0,3	0,8	4
2	Barbon de Gérard	<i>Andropogon gerardii</i>	Ager	Herbacées graminoides	Moyenne	Soleil	Haute	Tout type de sol	0,9 à 2	0,5	6
2	Élyme du Canada	<i>Elymus canadensis</i>	Ecan	Herbacées graminoides	Haute	Soleil	Moyenne à haute	Tout type de sol	0,6 à 1,5	0,4	6
2	Jonc grêle	<i>Juncus tenuis</i>	Jten	Herbacées graminoides	Haute	Soleil, mi-ombre	Moyenne	Tout type de sol	0,15 à 0,6	0,2	25
2	Spartine pectinée	<i>Spartina pectina</i>	Spec	Herbacées graminoides	Haute	Soleil	Moyenne	Tout type de sol	1,5	1	s.o.
2	Iris versicolore	<i>Iris versicolor</i>	Iver	Herbacées non graminoides	Moyenne	Soleil, mi-ombre	Haute	Tout type de sol	0,55	0,4	4
2	Aronie à fruits noirs	<i>Aronia melanocarpa</i>	Amel	Arbuste	Moyenne	Soleil, mi-ombre	Moyenne à haute	Tout type de sol	0,9 à 2	1,5	0,5
2	Céphalanthe occidentale	<i>Cephalanthus occidentalis</i>	Cocc	Arbuste	Haute	Soleil, mi-ombre, ombre	Faible	Tout type de sol	3	4	1
2	Astère de Nouvelle-Angleterre	<i>Symphotrichum novi-belgii</i>	Snov	Herbacées non graminoides	Haute	Soleil, mi-ombre	Moyenne	Tout type de sol	0,5 à 1,5	0,3	10
2	Gesse maritime	<i>Lathyrus maritimus</i>	Lmar	Herbacées non graminoides	Haute	Soleil	Haute	Sableux	0,25	0,6	s.o.
2	Livèche écossaise	<i>Ligusticum scoticum</i>	Lsco	Herbacées non graminoides	Haute	Soleil	Haute	Sableux, graveleux	0,25	0,6	6
2.3	Comptonie voyageuse	<i>Comptonia peregrina</i>	Cper	Arbuste	Moyenne	Soleil, mi-ombre	Moyenne	Sableux, graveleux	0,6 à 0,9	1,2 à 1,4	6
2.3	Cornouiller à grappe	<i>Cornus rasemosa</i>	Cras	Arbuste	Haute	Soleil, mi-ombre	Moyenne	Loameux	3	3	0,25
2.3	Cornouiller oblique	<i>Cornus obliqua</i>	Cobl	Arbuste	Haute	Soleil, mi-ombre	Moyenne	Loameux	1,5 à 3	3	0,11
2.3	Cornouiller stolonifère	<i>Cornus stolonifera</i>	Csto	Arbuste	Haute	Soleil, mi-ombre	Moyenne	Tout type de sol	2	3	0,5

Zone de plantation dans le fossé	Nom commun	Nom latin	Abréviation sp	Forme biologique	Tolérance au sel	Ensoleillement	Sécheresse	Sol	Hauteur (m)	Largeur (m)	Densité plantation (nb plant/m ²)
2.3	Dierville chèvrefeuille	<i>Diervilla lonicera</i>	Dlon	Arbuste	Haute	Soleil, mi-ombre	Faible-Moyenne	Sableux, graveleux	1,15	1	1
2.3	Physocarbe à feuille d'obier	<i>Physocarpus opulifolius</i>	Popu	Arbuste	Haute	Soleil, mi-ombre	Haute	Tout type de sol	3,5	3	0,1
2.3	Sumac aromatique	<i>Rhus aromatica</i>	Raro	Arbuste	Moyenne	Soleil, mi-ombre	Moyenne	Tout type de sol	0,6 à 1,8	1,8 à 3	
2.3	Viorne à feuilles d'auline	<i>Viburnum lantanoides</i>	Vlan	Arbuste	Moyenne	Soleil, mi-ombre	Moyenne	Sableux	2	2	0,25
2.3	Panic clandestin	<i>Dichanthelium clandestinum</i>	Dclan	Herbacées graminoides	Haute	Mi-ombre	Moyenne	Loameux, graveleux	0,7 à 1,2	0,4	s.o.
2.3	Sanguisorbe du Canada	<i>Sanguisorba canadensis</i>	Scan	Herbacées non graminoides	Haute	Soleil, mi-ombre	Faible à moyenne	Tout type de sol	0,9	0,7	4
2.3	Verge d'or du Canada	<i>Solidago Canadensis</i>	Socan	Herbacées non graminoides	Haute	Soleil	Moyenne	Tout type de sol	1,1	0,4	10
3	Genévrier commun	<i>Jeniperus communis</i>	Jcom	Arbuste	Moyenne	Soleil	Haute	Tout type de sol	1,5 à 3	2,5 à 3,6	2
3	Carex doré	<i>Carex aurea</i>	Caur	Herbacées graminoides	Moyenne	Soleil, mi-ombre	Moyenne	s.o.	0,25	0,2	4
3	Achillée Millefeuille	<i>Achillea millefolium</i>	Amil	Herbacées non graminoides	Moyenne	Soleil	Haute	Tout type de sol	0,3 à 0,6	0,4	6
2.3	Potentille fruticosa	<i>Potentilla fruticosa</i>	Pfru	Arbuste	Haute	Soleil, mi-ombre	Moyenne	Tout type de sol	0,3 à 1,3	0,6 à 1,3	0,7
2.3	Symphorine blanche	<i>Symphoricarpos albus</i>	Salb	Arbuste	Haute	Soleil, mi-ombre	Moyenne	Tout type de sol	1 à 1,5	1 à 1,5	1

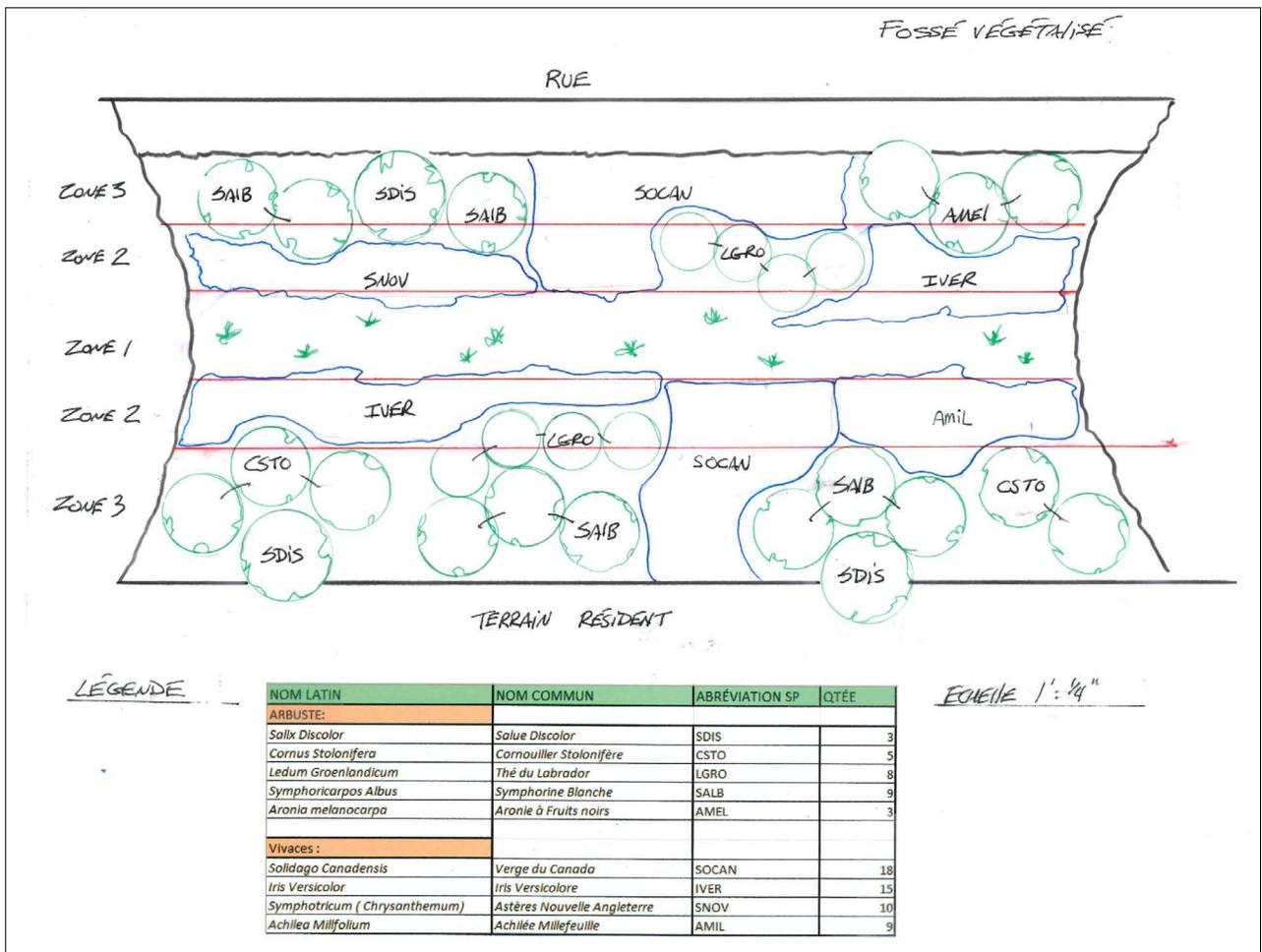


Figure 8.2 Exemple d'un plan d'aménagement de fossés

8.1.3 MÉTHODE DE PLANTATION

Pour la végétalisation des fossés, il est possible de réaliser un aménagement à partir de jeunes plants ou de semer un mélange de semences adaptées aux fossés.

Pour la plantation, il est recommandé de planter les végétaux entre les mois de mai et de novembre en évitant les périodes de gel et de canicule, en quinconce (en rangs décalés) et de respecter la densité de plantation pour chaque plante. Pour se faire, il est préférable d'utiliser de la terre végétale amendée avec du compost.

Pour la technique du semis, il est recommandé de scarifier légèrement le sol (faire des incisions) avant de faire un semis à la volée.

Afin de faciliter l'ancrage des végétaux lors de la plantation, il peut être nécessaire d'adoucir légèrement la pente du fossé au préalable si elle est trop abrupte.

8.2 CONTRÔLE DE LA VÉGÉTATION APPROPRIÉ

Il est important d'effectuer un contrôle approprié de la végétation dans les fossés. Ce contrôle est nécessaire pour assurer le bon écoulement de l'eau dans le fossé sans toutefois compromettre la survie des végétaux. Il est donc recommandé de contrôler la végétation seulement lorsque (Apel, S.d.) :

- l'écoulement de l'eau est insuffisant;
- la visibilité des automobilistes est réduite en raison de la présence de végétation trop haute.

De manière générale, une à deux tontes sont nécessaires aux mois de juillet et septembre pour contrôler efficacement la végétation. Si possible, il est recommandé de tondre seulement le fond du fossé afin de conserver le couvert végétal sur les pentes et le talus du fossé et de ne jamais rabattre la végétation à moins de 10 cm. (Apel, S.d.)

Lorsqu'un contrôle de la végétation est effectué, il est important de faire attention à ne pas propager certaines plantes exotiques envahissantes telles que le roseau commun illustré à la figure 8.3. Ainsi, pour éviter la propagation de ces plantes, il est important de bien nettoyer les outils utilisés pour les travaux et de se départir adéquatement des plantes fauchées. Il est important de ne pas déposer de rebut de plantes exotiques envahissantes dans le compost domestique ou municipal pour ne pas les propager. Il est donc recommandé de mettre les rebuts de plantes exotiques envahissantes dans un sac étanche et de le déposer dans la collecte des déchets.



Figure 8.3 Roseau commun

8.3 RETRAIT DE TOUT ÉLÉMENT POUVANT OBSTRUER LE BON ÉCOULEMENT DE L'EAU

Selon l'article 9 du Règlement n° 1797, tout propriétaire riverain doit au besoin et au moins deux fois par année, soit au mois de mai et au mois d'octobre, procéder, dans le fossé en façade et/ou adjacent de son ou ses lots, au nettoyage du sable, de débris, ou de tout autre obstacle qui se trouve au fond du fossé et nettoyer toute accumulation ou dépôt de débris, de sable ou d'obstacles à l'intérieur de la conduite d'entrée privée.

Dans le cas où un propriétaire n'effectuerait pas les travaux correctifs demandés par l'officier municipal désigné, ceux-ci seront effectués par la Ville, et ce, aux frais du propriétaire. Toute somme due à la Ville en application du Règlement n° 1797 est assimilée à une taxe foncière. Tout propriétaire qui obstrue, détourne ou permet l'obstruction d'un fossé commet une infraction et est passible des pénalités prévues au Règlement n° 1797.

8.4 ENTRETIEN DES PONCEAUX

Les ponceaux ont comme rôle de permettre le libre écoulement de l'eau d'un fossé à l'autre. Le libre écoulement de l'eau est essentiel pour permettre l'évacuation de l'eau loin des infrastructures, mais également pour préserver l'habitat de plusieurs espèces animales telles que les poissons. Ainsi, il est important de s'assurer que les ponceaux situés sous une entrée privée demeurent non obstrués.

Selon l'article 4 du Règlement n° 1797, nul ne peut installer, modifier, allonger, réparer ou désaffecter un ponceau sans obtenir au préalable un certificat d'autorisation auprès du Service de l'aménagement du territoire de la Ville de Vaudreuil-Dorion.

DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION

Pour obtenir un certificat d'autorisation, il est possible de faire la demande en ligne ou de contacter directement le Service de l'aménagement du territoire de la Ville de Vaudreuil-Dorion au 450 455-3371, option 5 ou à infourbanisme@ville.vaudreuil-dorion.qc.ca.

9 ACCOMPAGNEMENT DE LA VILLE

Pour aider les résidents à mieux entretenir les fossés et ainsi préserver l'environnement, la Ville de Vaudreuil-Dorion propose différents outils :

- le présent guide de bonnes pratiques pour l'entretien des fossés;
- une subvention environnementale pour la *végétalisation des bandes riveraines et des fossés*.

Pour toutes questions sur les bonnes pratiques pour l'entretien des fossés, il est possible de contacter la Division environnement par courriel à environnement@ville.vaudreuil-dorion.qc.ca ou par téléphone au 450 455-3371, option 1.

RÉFÉRENCES ET BIBLIOGRAPHIE

- Association pour la protection de l'environnement de la Saint-Charles et des Marais du Nord (APEL). (S. d.) Guide des bonnes pratiques pour l'entretien et la conception des fossés municipaux. <https://www.grobec.org/pdf/documentaire/guide-fosse.pdf>
- Carluer, N., Catalogne, C., Dagès, C., Tournebize J. (2017). Aménager le territoire et gérer les aménagements : les zones tampons sèches et humides, les fossés pour lutter contre les pollutions diffuses par les produits phytosanitaires dans les aires de captage. Innovations agronomiques.
- COBAVER-VS. (2023). Bassin versant. <https://www.cobaver-vs.org/cartographie/bassin-versant/>
- Fédération interdisciplinaire de l'horticulture ornementale du Québec (FIHOQ) et Association québécoise des producteurs en pépinière (AQPP). (2008). Répertoire des végétaux recommandés pour la végétalisation des bandes riveraines du Québec. <https://quebecvert.com/medias/D1.1.5B-1.pdf>
- Fondation de la faune. (S.d.). Des actions pour la faune en milieu agricole : Les habitats des amphibiens et des reptiles. http://www.fondationdelafaune.qc.ca/documents/x_guides/674_fiche_amphibiens.pdf
- Hydro-Québec. (2023). Outil Choisir le bon arbre ou arbuste. <https://arbres.hydroquebec.com/recherche-arbres-arbustes/>
- Loi sur les compétences municipales et la gestion des cours d'eau et des lacs*
- Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs. (2023). Espèces exotiques envahissantes. [https://www.environnement.gouv.qc.ca/biodiversite/especes-exotiques-envahissantes/index.asp#:~:text=Une%20es-p%C3%A8ce%20exotique%20envahissante%20\(EEE, peut%20former%20des%20populations%20dominantes.](https://www.environnement.gouv.qc.ca/biodiversite/especes-exotiques-envahissantes/index.asp#:~:text=Une%20es-p%C3%A8ce%20exotique%20envahissante%20(EEE, peut%20former%20des%20populations%20dominantes.)
- Ministère des Transports du Québec. (1997). Fiche de promotion environnementale. Entretien d'été, système de drainage, nettoyage de fossés. http://www.bv.transports.gouv.qc.ca/mono/0934362/04_Addenda_1/02_Annexes/04_Annexe_D.pdf
- Ministère des Transports du Québec. (2011). Méthode du tiers inférieur pour l'entretien des fossés routiers : Guide d'information à l'intention des gestionnaires des réseaux routiers. <http://www.bv.transports.gouv.qc.ca/mono/1079063.pdf>
- Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge. (S. d.). Guide sur les ouvrages en bande riveraine. https://grenvillesurlarouge.ca/images/easyblog_articles/518/Environnement-Guide-Bandes-riveraines_GSLR.pdf
- Office québécois de la langue française. (1998). Fossé. Grand dictionnaire terminologique. <https://vitrinelinguistique.oqlf.gouv.qc.ca/fiche-gdt/fiche/1199691/fosse>
- RAPPEL. (2016). Guide technique : Gestion environnementale des fossés. http://www.cobaver-vs.org/wp-content/uploads/2016/11/Guide_technique_de_gestion_environnementale_des_fosses.pdf
- Regroupement des organismes de bassin versant du Québec. (S.d.). Fiche sur l'aménagement et l'entretien des propriétés résidentielles. https://robvq.qc.ca/wp-content/uploads/2020/11/guide_aménagement.pdf
- Société québécoise de phytotechnologie. (2018, 26 mai). Les aires de biorétentions. https://www.phytotechno.com/wp-content/uploads/2018/04/Fiche-bior%C3%A9tention-finale_LHEb-ilovepdf-compressed.pdf

- Société de la faune et des parcs du Québec. (2003). Fiche technique sur la protection de l'habitat du poisson : Les ponts et les ponceaux. https://mffp.gouv.qc.ca/documents/faune/habitat_poisson_ponts_ponceaux.pdf
- Société québécoise de phytotechnologie. (2019, 1^{er} mai). La stabilisation des pentes. https://www.phytotechno.com/wp-content/uploads/2019/05/SQP_FicheTechnique_StabilisationPentes.pdf
- Vélo Québec. (2012). Fiche d'entretien : Le fossé. https://www.routeverte.com/content/uploads/2019/01/Fiche_Fosse.pdf

